

REGLEMENT COMPLET DU JEU

Grand Jeu Anniversaire – 10 ans

Guitteny Tourisme Auto

"Article 1 : Organisation"

La Société **M-TACTIK** – immatriculé au **RCS de Paris sous le n°521 826 776** et située au 140 Bis Rue de Rennes, 75006 Paris, France , organisatrice de l'opération jeu, met en place pour le compte de son client Guitteny Tourisme Auto, un grand jeu gratuit sans obligation d'achat. Cette opération se déroulera au sein de la concession automobile Guitteny Tourisme Auto à Angers, du 12 au 21 septembre à 19h, heure de fermeture.

"Article 2 : Participation"

Le jeu est accessible à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine et ayant reçu le sms jeu, à l'exclusion des membres de la société M-Tactik et de la concession Guitteny Tourisme Auto ainsi que des membres de leurs familles (ascendants, descendants, époux et concubins).

Il ne sera accepté qu'une seule participation par personne (même nom, même adresse) sur la durée de l'opération.

La Société **M-TACTIK** se réserve le droit de demander une attestation d'emploi, ou une attestation de l'ANPE ou un certificat de retraite le cas échéant, aux gagnants, prouvant leur non-appartenance à l'une des catégories ci-dessus.

"Article 3 : Dotations"

La personne ayant le code qui ouvrira le cadenas sera désigné comme la personne gagnante du jeu et remportera :

- 1 coffret wonderbox « Mille et une nuit d'exception » comprenant 1 ou 2 nuit(s) avec petit(s) déjeuner(s), avec ou sans dîner, avec ou sans activité pour 2 personnes d'une valeur unitaire de 199,90 €TTC. Date de validité à l'intérieur du coffret – sur réservation selon disponibilité au moment de la réservation.

- Le prêt d'un véhicule de la concession le temps d'un week-end, inclus 1 plein d'essence et l'assurance.

"Article 4 : Principe du jeu"

Pour jouer, il suffit, après avoir reçu le sms jeu, de se rendre à la concession Mazda Guitteny Tourisme Auto, munie du code cadenas reçu dans le sms.

Le participant devra tenter d'ouvrir une urne contenant les cadeaux en composant sa combinaison sur le cadenas à 4 chiffres.

Si le cadenas s'ouvre, le participant est désigné gagnant et remporte les dotations inclus dans l'urne et cité dans l'article 3 de ce présent règlement de jeu.

Si le cadenas ne s'ouvre pas, le participant aura perdu.

Pour permettre à tout le monde de gagner dans des conditions d'égalité de chances, il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier le dispositif de jeu proposé, notamment afin d'en modifier le déroulement ou le résultat.

La Société **M-TACTIK** se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude des renseignements donnés lors de la participation avant de remettre le lot au gagnant.

"Article 5 : Réception des lots gagnés"

Le gagnant recevra immédiatement les dotations de l'urne.

Si les circonstances l'exigent, la Société **M-TACTIK** se réserve le droit de remplacer les lots gagnés par un lot de valeur équivalente ou de caractéristiques proches. Ce lot ne peut en aucun cas être échangé contre sa valeur en espèces, ni remplacé par un autre lot, à la demande du gagnant, ni cédé à des tiers.

"Article 6 : Autorisation"

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou de fausse adresse entraîne l'élimination immédiate du participant et, le cas échéant, le remboursement des dotations déjà reçues ou retirées.

"Article 7 : Respect du règlement"

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet.

Toute correspondance présentant une anomalie (incomplète, illisible, insuffisamment affranchie, expédiée en recommandé) ne sera pas prise en considération et toute identification d'identité ou de coordonnées fausse ou incomplète entraîne l'élimination immédiate de son auteur.

La Société **M-TACTIK** se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura tenté de frauder.

La Société **M-TACTIK** s'efforcera de trouver une solution amiable. A défaut, le litige sera tranché par les juridictions compétentes.

Il ne sera répondu à aucune demande écrite, téléphonique ou orale concernant l'interprétation ou l'application du règlement, les modalités et mécanismes du jeu et/ou la liste des gagnants.

"Article 8 : Responsabilité"

La Société **M-TACTIK** pourra à tout moment modifier, suspendre, interrompre ou annuler le jeu, sans que sa responsabilité puisse être engagée. Toute modification fera l'objet d'une information au public par tous moyens disponibles et sera déposée à l'Étude de Maître Doniol située 7 rue Jean Jaurès - 77410 Claye Souilly.

La Société **M-TACTIK** ne peut être tenue pour responsable du fait d'une erreur d'acheminement des sms, de la perte des lots, ou de leur détérioration.

La Société **M-TACTIK** n'encourt aucune responsabilité en cas de réclamation ou de contestation portant notamment sur la qualité des lots gagnés.

La Société **M-TACTIK** n'encourt aucune responsabilité du fait notamment de la survenance d'un cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté tel que : un incident technique lié à une défektivosité du système utilisé ou à un accès frauduleux au dit système, un dysfonctionnement, une interruption ou un ralentissement des services postaux, des moyens de transport ou du réseau de télécommunications.

"Article 9 : Dépôt du règlement"

Le présent règlement est déposé via depotjeux auprès de l'étude de Maître Doniol située 7 rue Jean Jaurès - 77410 Claye Souilly, huissier de justice. Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.depotjeux.com/>. La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en lignesur le site. L'avenant est déposé via depotjeux auprès de l'étude de Maitre Doniol située 7 rue Jean Jaurès - 77410 Claye Souilly, huissier de justice, dépositaires du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Le règlement complet du jeu est également disponible sur simple demande écrite sur la base du tarif lent en vigueur, accompagnée d'un RIB ou RIP original et nominatif à l'adresse de l'opération **GUITTENY TOURISME AUTO**, 2, avenue Besnardières, 49000 ANGERS. Le remboursement des frais d'affranchissements engagés pour la demande d'envoi du règlement est limité à un seul par foyer, sur la base du tarif lent en vigueur. Le participant devra impérativement préciser et joindre à sa demande de remboursement ses coordonnées complètes et un RIB ou un RIP. Toutefois, toute demande incomplète, erronée, envoyée à une mauvaise adresse ou par courrier électronique ne sera pas prise en compte.

Fait à PARIS, le 09/09/2024